

1. Symptômes à rechercher après consommation d'un lait retiré du marché.

Dans le cadre de cette alerte, certains signalements ont été adressés aux autorités sanitaires et font l'objet d'investigations. À ce stade, il n'a pas été mis en évidence de lien de causalité entre la consommation des laits infantiles concernés et la survenue de symptômes chez des nourrissons.

Toutefois, en cas de consultation de patients symptomatiques susceptibles de vous être adressés après la consommation d'un lait retiré du marché, il vous est rappelé – à titre d'information – les signes cliniques évocateurs d'une intoxication par la toxine céréulide :

- Les signes cliniques évocateurs d'une intoxication par la toxine céréulide sont ceux d'une toxi- infection alimentaire. **Chez le nourrisson, les symptômes sont dominés par des vomissements précoces et répétés pouvant être accompagnés d'une diarrhée et d'une fièvre modérée à élevée.**

- Le délai d'apparition des symptômes est court, le plus souvent compris entre 1 et 12 heures après l'ingestion de l'aliment ou du lait contaminé. L'évolution est très généralement favorable, avec une régression spontanée des symptômes en 6 à 24 heures. **Toutefois, chez le nourrisson, le risque principal est la déshydratation aiguë.**

2. Prise en charge médicale

Malgré l'absence de lien démontré entre des signes cliniques et la consommation d'un lait retiré du marché, vous êtes invités à conserver une vigilance en cas de consultation d'un nourrisson présentant les symptômes précités.

Une consultation médicale urgente est notamment indiquée **en cas de signes de gravité** : déshydratation (perte de poids, bouche sèche, pas ou peu d'urines dans la couche, yeux creux, absence de larmes ...), fièvre élevée persistante, sang dans les selles, vomissements répétés ou pour tout nourrisson âgé de moins de 3 mois présentant des symptômes.

Pour rappel la prise en charge thérapeutique d'une toxi-infection alimentaire est symptomatique et repose sur la réhydratation par solution de réhydratation orale (SRO).

Cette prise en charge est classiquement indiquée dans ce type de situation.

A ce titre, des recommandations pourront être adressées pour accompagner les familles :

- Proposer à l'enfant rapidement et prioritairement une solution de réhydratation orale (SRO), en petites quantités répétées (10–15 mL toutes les 10–15 minutes), même en cas de vomissements. La prise fractionnée de SRO est le meilleur traitement pour diminuer les vomissements, les traitements anti-vomitifs ne sont que peu ou pas efficace. Il est possible de

RETRAIT LAIT INFANTILES : RECOMMANDATIONS

se procurer des sachets de poudre pour préparation de SRO à reconstituer avec de l'eau sans ordonnance en pharmacie.

- Poursuivre l'alimentation dès que possible, sans jeûne prolongé, avec un lait adapté ou une alimentation normale adaptée à l'âge de l'enfant.
- Éviter les boissons sucrées, sodas, jus de fruits ou eau seule, inadaptés à la réhydratation.

En l'absence de critère de gravité, il n'est pas indiqué de procéder à la recherche de la bactérie, ni de la toxine par diagnostic biologique. Pour rappel la bactérie *Bacillus cereus* se caractérise par sa présence ubiquitaire dans l'environnement et de son caractère thermosensible.

Si un cas grave venait à être identifié, il convient naturellement de l'adresser aux urgences hospitalières afin de faire l'objet d'une prise en charge adaptée. Ces situations doivent faire l'objet d'un **signalement** à votre Agence Régionale de Santé.

3. En cas de consommation de lots de laits concernés par le rappel, il peut être conseillé aux familles de :

- Arrêter immédiatement d'utiliser le lot de lait concerné même si l'enfant n'a pas de symptôme.
- En cas de symptômes évocateurs uniquement, réaliser une déclaration sur le portail des signalements en précisant la marque, le n° de lot et si un médecin a été consulté : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>.
- Utiliser un autre lot de lait infantile ne faisant pas l'objet de mesures de rappel, si nécessaire après avoir pris l'attache d'un professionnel de santé.
- Demander conseil à un professionnel de santé (médecin, pharmacien, sage-femme...) en cas de doute et/ou contacter le 15 en cas d'urgence.

En cas de symptômes graves ayant nécessité hospitalisation uniquement, conserver la boîte de lait entamée à des fins d'analyse ultérieure, si nécessaire. Dans ce cas, il faudra la donner à la DDPP.

En absence d'hospitalisation et en cas de symptômes évocateurs, les parents peuvent, s'ils le souhaitent, garder la boîte de lait chez eux ou la mettre à disposition du fabricant à des fins d'analyses ultérieures éventuelles.

En l'absence de symptômes, il n'est pas utile de conserver la boîte de lait, elle doit être jetée.